

*Bell Canada*

décembre 1971, très près des fêtes du Jour de l'An. L'éditorialiste en s'adressant à la compagnie Bell Canada mentionnait:

La compagnie de téléphone Bell a fait parvenir à ses abonnés, juste avant Noël, son cadeau bien personnel: une augmentation des taux mensuels. Une cinquantaine de sous pour plusieurs ne constituent pas une tragédie... mais c'est différent pour nombre d'autres.

Nous n'argumenterons pas que le téléphone est devenu une nécessité presque aussi vitale que la nourriture. Dans une ère de communications modernes, le téléphone fait partie du fonctionnement efficace d'un monde victime de son innovation et de son intelligence. Enfin, la compagnie de téléphone Bell est bien confortablement assise sur une réalité: un monopole, aucun compétiteur qui verrait à lui chauffer le derrière à l'occasion.

Nous aimerions toutefois profiter de l'occasion pour adresser à cette compagnie une observation pertinente. Vous vous rappelez sans doute l'aventure d'une douzaine de jeunes garçons et filles qui se sont perdus dans les bois de la région de Joliette, il y a quelques semaines. Les recherches avaient été entreprises dès qu'ils n'ont pas montré signe de vie à un point de repère. Grâce au courage de deux jeunes hommes qui ont marché dans la neige toute la nuit, ils ont découvert, dans un endroit désolé, un appareil de téléphone public. Ils étaient sauvés. Mais l'étaient-ils vraiment? La première question qu'ils se sont mutuellement posée: «As-tu dix cents»? Un des deux a trouvé dans le fond de sa poche cette unique miraculeuse petite pièce, un misérable dix sous. Que serait-il arrivé s'ils n'avaient pas eu de monnaie? Ils avaient le secours au bout de la main, mais n'auraient pas pu y avoir recours. Des morts atroces auraient pu en résulter.

Tout cela pour vous dire que la compagnie de téléphone Bell ne vous donne rien, rien du tout. Même dans les boîtes téléphoniques, on exige dix sous avant même que vous ayez pensé de communiquer avec l'opératrice pour un simple renseignement. On viendra ensuite nous dire que le Bell pense à nous. Voilà un exemple frappant de l'irresponsabilité d'un organisme dont les structures sont souvent discutables.

Et l'éditorialiste termine par une suggestion:

... corrigez au moins cette anomalie dans les boîtes téléphoniques; que la communication soit faite d'abord, sans nécessiter le célèbre dix sous. Il y a d'autres aspects au téléphone public que son utilisation non urgente.

Je crois que cette suggestion vaut la peine d'être considérée par la compagnie Bell.

● (1742)

[Traduction]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour participer au débat et pour exprimer un certain étonnement que ce soit un député de la Saskatchewan, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et moi, qui venons de provinces où il y a des réseaux téléphoniques publics qui ont toujours rendu de bons services pendant des générations et à des tarifs beaucoup moins élevés que ceux qu'exige actuellement la compagnie Bell Canada, qui devons participer au débat tandis que les libéraux et les conservateurs de l'Ontario et du Québec, qui devraient protéger les intérêts de leurs commettants, ne se prononcent pas sur la question.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Orlikow:** Permettez-moi de faire remarquer, comme l'a fait le député de Yorkton-Melville, que les réseaux téléphoniques publics du Manitoba et de la Saskatchewan ne sont pas le fruit d'expériences farfelues de gouvernements extrémistes. Je ne me souviens pas exactement à quelle date le réseau téléphonique de la Saskatchewan a été déclaré propriété publique, mais au Manitoba, la propriété et l'exploitation du réseau téléphonique de toute la province relève de l'État depuis 1908, longtemps avant que le NPD, la CCF ou son prédécesseur, le Parti travailliste indépendant, n'aient été fondés.

Il a été établi longtemps avant que J. S. Woodsworth, le fondateur du parti CCF, celui qui siégeait auparavant à la place qu'occupe maintenant le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ne vienne ici au Parlement. Le réseau d'État a été établi par un premier ministre conservateur du Manitoba,

Sir R. P. Roblin, le grand-père de celui qui fut plus tard premier ministre conservateur du Manitoba, Duff Roblin, et la population du Manitoba n'en a tiré que des avantages depuis.

Je ne veux pas comparer les tarifs des diverses villes, mais je veux faire remarquer aux députés de l'Ontario et du Québec, que la question devrait intéresser, que depuis les 15 années où je suis ici, il n'y en a pas eu une seule au cours de laquelle le tarif mensuel du service téléphonique pour la ville de Winnipeg ait été plus élevé que celui d'Ottawa. La ville de Winnipeg est plus grande qu'Ottawa. Les représentants de la compagnie Bell Canada nous disent, quand cela fait leur affaire, qu'il en coûte très cher d'installer et d'exploiter les services téléphoniques dans les très grandes villes parce qu'il faut mettre en service des appareils très complexes et très perfectionnés; je dois en conclure que si la compagnie Bell Canada dit la vérité—et je suppose qu'elle le fait quelquefois—qu'il devrait coûter plus cher d'installer un service téléphonique efficace à Winnipeg qu'à Ottawa. Pourtant, depuis que je suis ici, les tarifs de téléphone à Winnipeg ont toujours été moins élevés que ceux que fait payer Bell Canada à Ottawa et pourtant les députés de l'Ontario et du Québec se taisent étrangement et ce qui est encore plus étrange, c'est le député de Toronto qui nous présente ce bill.

Si le bill est adopté—et je puis assurer au député qu'il ne passera pas facilement—s'il passe, il donnera à Bell Canada le pouvoir et l'autorité de faire payer encore plus cher ses services à l'abonné du téléphone de l'Ontario et du Québec et de le «plumer» encore un peu plus qu'il n'a pu le faire jusqu'ici. Je n'aurais jamais pensé que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) qui, à mon avis, est l'un des meilleurs députés libéraux, nous proposerait ce genre de bill.

Bell Canada annonce aux députés que ce bill ne vise qu'à permettre à la société de capitaliser et à préciser la méthode à adopter pour le faire; cela comprend notamment la suppression de la surveillance exercée par l'agence gouvernementale de réglementation désignée, qui à présent est la CRTC. Bell Canada soumet des raisons que j'essaierai d'analyser brièvement, et expliquer pourquoi ce genre de règlement est nécessaire; ceux que nous avons eus jusqu'à présent, à mon avis, n'ont pas l'air d'être très efficaces, puisque Bell Canada a été autorisée à imposer des augmentations de tarifs presque tous les ans depuis que je suis à la Chambre.

S'il est adopté, le bill accorderait à Bell Canada le pouvoir d'emprunter, d'émettre des actions, garanties ou non, et autres titres selon ce que la société pourrait juger nécessaire. En outre, il donnerait à Bell le droit de fixer ses prix de vente comme elle l'entend. Certains articles du bill donneraient aussi à Bell autorité de fixer les droits de vote, les règlements, les méthodes à suivre et toutes modifications concernant les émissions d'actions, comme elle le jugerait nécessaire.

Le capital nominal actuel de la société est de 1.75 milliard de dollars. Bell propose de porter ce capital à 5 milliards de dollars. Elle propose en outre d'élargir les pouvoirs annexes de la société et de lui donner toute autorité pour modifier par lettres patentes les objectifs et pouvoirs de la société. Cela se ferait en abrogeant les articles pertinents contenus dans la loi sur la constitution en société de Bell et en les remplaçant par les pouvoirs accordés en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, et par le biais de lettres patentes, comme il est énoncé dans la loi de la Télésat Canada. Bell veut avoir